



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_123

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 048-214800393-20230926-D_2023_123-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : Vente de l'ancienne école de Vareilles

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé le 10 octobre 2019 l'affectation de l'immeuble de l'ancienne école de Vareilles, cadastré A 589, au CCAS de Chanac (budget annexe EHPAD La Maison des Aires) afin que celui-ci en assure la réhabilitation. Il indique que compte tenu du coût de l'estimation des travaux ceux-ci ne vont pas être entrepris. Il propose donc de faire évaluer ce bien pour le proposer à la vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation d'une estimation et la mise en vente de ce bâtiment (vente aux enchères sous pli cacheté).

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX